

Concours de nouvelles 2012 de la ville d'Anzin-Saint-Aubin - REGLEMENT -

La ville d'Anzin-Saint-Aubin organise pour la quatrième année consécutive un concours de nouvelles littéraires brèves.

Ce concours est gratuit.

Deux catégories sont proposées :

- Catégorie "générale" : pour toute personne francophone sans restriction d'âge ;
- Catégorie "jeunes" : réservée aux moins de 16 ans.

Les auteurs déjà primés ne sont pas autorisés à participer l'année suivant l'obtention de leur prix.

Le texte

La nouvelle devra impérativement s'inspirer d'une des photos ci-dessous :

Photo A pour la catégorie "générale"



Photo B pour la catégorie "jeunes"



Le texte comportera un titre et ne dépassera pas :

- Pour la catégorie "générale" un total de 6000 signes ;
- Pour la catégorie "jeunes" un total de 3000 signes.

La nouvelle présentée (une seule par candidat) ne doit pas avoir été publiée (recueil, revue, journal, auto-édition), ni primée dans un autre concours.

La présentation

La nouvelle doit être rédigée en Times New Roman de taille 12 points, interligne 1,5, marges par défaut.

Le titre de l'œuvre doit figurer sur la première page.

Afin d'assurer l'anonymat des textes, un code d'identification composé de 2 lettres et de 2 chiffres (exemple : BN42) doit figurer en haut et à droite de la première page. Ces codes pourront au besoin être changés par le réceptionnaire des nouvelles avant leur envoi au membre du jury.

Les textes ne devront porter aucun signe distinctif permettant d'en identifier l'auteur. Le réceptionnaire des nouvelles se réserve le droit de supprimer toute mise en page et éléments superflus. En revanche aucune faute d'orthographe, de grammaire ou de frappe de sera corrigée.

N'oubliez pas d'ajouter à la fin de votre nouvelle le nombre de signe qu'elle comprend.

Les modalités de participation

La participation est libre et gratuite.

La nouvelle sera adressée par courriel à l'adresse suivante : concours-anzinois@orange.fr

Le message aura pour titre "concours de nouvelles".

Le texte de la nouvelle sera joint au message sous la forme d'un fichier texte anonyme (formats acceptés : .txt, .doc, .docx, .rtf.)

Dans le corps du message devront figurer :

- la catégorie pour laquelle concourt la nouvelle, soit "générale" soit "jeunes" ;
- les renseignements concernant l'auteur (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, courriel) ;
- le titre de la nouvelle ;
- le code d'identification de 2 lettres et 2 chiffres choisi par l'auteur.

Attention : les auteurs primés en 2011 ne pourront l'être cette année mai leurs textes pourront être publiés dans le recueil de nouvelles.

Date limite d'envoi

Le 15 août 2012 (la date du courriel faisant foi). Un accusé de transmission vous est automatiquement adressé.

Les prix

Le jury, présidé par Elena Piacentini, auteure lilloise d'origine corse, décernera trois prix aux trois meilleures nouvelles de chaque catégorie :

- Catégorie générale :
 - 1^{er} Prix : 150 €
 - 2^{ème} Prix : 90 €
 - 3^{ème} Prix : 60 €
- Catégorie jeunes :
 - 1^{er} Prix : 60 €
 - 2^{ème} Prix : 30 €
 - 3^{ème} Prix : 15 €

Les critères de jugement porteront sur le respect du thème, la qualité littéraire des textes ainsi que le respect des règles orthographiques. Néanmoins, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix s'il juge insuffisante la qualité des nouvelles reçues.



Edilivre, notre partenaire, offrira au gagnant de la catégorie générale, l'édition de son propre livre dans notre Collection Coup de cœur, la plus prestigieuse, en lui offrant également la création de sa couverture et la relecture de son manuscrit. Ce lot est valable pour une durée d'un an à compter de la date de remise du lot.

Edilivre est une société d'édition qui a pour objectif de rendre l'édition plus accessible aux auteurs. La société édite déjà 3 000 auteurs à travers le monde et présente un catalogue de plus de 7 000 livres, en format papier et numérique.

L'éditeur s'associe également aux auteurs de chaque région de France à travers "Les Clubs Auteurs Edilivre". L'objectif de ces clubs est de créer localement des communautés d'auteurs afin de leur permettre de se rencontrer et de s'entraider.

Si vous êtes auteur et que vous souhaitez être édité, déposez votre manuscrit sur leur site www.edilivre.com

Publication des résultats et devenir des textes

Les résultats seront publiés sur le site www.anzin-saint-aubin.com au dernier trimestre 2012. Les lauréats seront personnellement avertis. Les textes primés seront diffusés sur ce même site.

Une sélection de nouvelles pourra éventuellement être publiée sous forme d'un recueil ; dans ce cas, les auteurs des nouvelles sélectionnées pour la publication seront personnellement avertis. Les participants s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte.

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles et/ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants, ou en cas de force majeure.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis.

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation de ce concours :
concours-anzinois@orange.fr.